

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1186

présenté par

M. Door, M. Lurton, M. Hetzel, M. Nury, M. Kamardine, M. Ramadier, M. Cherpion, M. Bazin,
Mme Trastour-Isnart, M. Marlin, M. Dive, Mme Levy, Mme Corneloup, M. Parigi,
Mme Ramassamy, M. Jean-Claude Bouchet, M. Deflesselles, M. Viry, M. Woerth, M. de la
Verpillière, M. Viala, M. Reiss, Mme Bassire, M. Rémi Delatte et Mme Genevard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 32, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de rendre cohérent le calendrier des réformes au risque de mettre en place des dispositifs d'accès aux études médicales qui devront être amendées l'année suivante pour tenir compte de la réforme du lycée et du baccalauréat.